



Séance d'information pour les enseignants à statut précaire et les stagiaires

Le Comité des jeunes du Syndicat de Champlain vous invite à une séance d'information générale sur les thèmes suivants : droits des personnes à statut précaire, listes de priorité d'emploi, évaluation, tâche, champs d'enseignement, types de contrats, salaire, droits sociaux, structure syndicale, etc.

Section des Patriotes

Le mardi 10 avril 2018
16 h 30 à 19 h 15
au bureau du Syndicat
(7500 chemin de Chambly,
Saint-Hubert)

Inscription obligatoire

Vous devez signifier votre intention de participer à la rencontre en utilisant le formulaire que vous trouverez à syndicatchamplain.com, en cliquant sur « Inscriptions ». Votre inscription nous permettra de prévoir la documentation et le repas en quantité suffisante. Une confirmation de votre inscription vous parviendra quelques jours avant la formation.

Au plaisir de vous rencontrer !

Le Comité des jeunes

Avis important Cartes de membre

Les personnes déléguées dans votre établissement ont reçu, la semaine dernière, les listes de membres pour validation. Assurez-vous que votre nom figure bien sur la liste !

Vous recevrez votre nouvelle carte de membre au cours du mois d'avril.

Notez bien qu'entretemps, votre carte demeure toujours valide, même si elle est expirée depuis décembre dernier.

Et pourtant, pourtant...

Signe des temps, plusieurs enseignants nous rapportent des situations inquiétantes concernant les pressions qu'ils subissent pour changer les notes de leurs élèves ou encore des modifications faites à leur insu aux notes qu'ils leur ont données, et ce, en cours d'année.

Et pourtant, au printemps 2017, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réagissant à certaines allégations voulant que de nombreux enseignants soient forcés d'ajuster les notes des élèves pour atteindre des objectifs de réussite ou de diplomation, a émis une directive par laquelle il rappelait aux commissions scolaires et aux directions d'école que les résultats des élèves devaient être conformes aux apprentissages réalisés.

En effet, en vertu de l'article 459.6 de la Loi sur l'instruction publique, le ministre peut émettre de telles directives aux commissions scolaires.

Toutefois, il s'agissait de la première fois qu'un ministre de l'Éducation le faisait.

Comme prévu, la directive concernant l'évaluation des apprentissages des élèves a donc été soumise au gouvernement le 30 mai 2017 et déposée à l'Assemblée nationale.

Ce n'est pas rien.

Directive du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant l'évaluation des apprentissages des élèves

Voici essentiellement ce que dit la directive du ministre :

1. Les commissions scolaires régies par la Loi sur l'instruction publique doivent s'assurer de faire respecter rigoureusement (dans chacune de leurs écoles) le cadre juridique applicable à l'évaluation des apprentissages des élèves.

À cette fin, relativement à chacune

de leurs écoles, elles doivent notamment s'assurer que :

1° les évaluations sont effectuées dans le respect des droits et obligations respectifs des enseignants, du directeur de l'école, du conseil d'établissement de l'école et de la commission scolaire;

2° les résultats des élèves, y compris ceux figurant sur leurs bulletins et autres communications destinées aux parents, sont conformes aux apprentissages réalisés.

2. Lorsque, dans l'une de ses écoles, les évaluations et les résultats des élèves ne sont pas conformes au cadre juridique applicable, la commission scolaire prend les moyens nécessaires pour que les correctifs nécessaires soient apportés.

3. La présente directive entre en vigueur le jour de son approbation par le gouvernement.

À noter qu'on peut trouver la directive complète du ministre sur le site du Syndicat de Champlain, dans la section des Patriotes enseignant, sous l'onglet « Formulaires et documents ».

Bref...

S'il y a des situations de modifications de notes dans votre établissement, il serait bon de faire d'abord une démarche au Conseil des enseignantes et enseignants (CEE) en vous servant de la directive du ministre.

Si cette démarche est infructueuse, nous vous invitons à nous faire parvenir une copie du procès-verbal de la réunion du CEE qui indique la position de la direction d'établissement sur les modifications de notes.

En effet, en vertu de la clause 4-6.09 de l'entente locale, une copie du procès-verbal du CEE, qui a été adopté, peut être transmise au Syndicat.

Richard Bisson

Êtes-vous abonné à l'Infolettre ?

Vous recevrez, chaque semaine, un courriel pointant vers les publications essentielles. Tout ce que vous ne devez pas manquer en un seul clin d'œil !

Pour vous abonner, cliquez sur l'onglet « Infolettre » sur la page d'accueil de notre site Internet à syndicatchamplain.com



Sondage sur les climats dans les milieux de travail : c'est le temps de s'exprimer !

Le Syndicat de Champlain a mandaté la firme Léger Marketing pour effectuer un sondage auprès des membres afin d'évaluer différents aspects liés au climat de travail dans les écoles et les centres.

Au cours des prochaines semaines, quelque 500 membres seront contactés par téléphone à la maison. Ce pourrait être vous !

Nous sollicitons votre participation à cette étude, une étape cruciale qui permettra au Syndicat d'obtenir des données

claires. Ces données serviront à établir un portrait de la situation, telle que vous la vivez au quotidien, et à faire les représentations et les revendications qui s'imposent.

Soulignons que vos coordonnées et vos réponses demeureront confidentielles; même le Syndicat n'aura pas accès à ces informations. Seules les analyses nous seront transmises. La confidentialité est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la firme Léger a été retenue pour effectuer cette étude.

Nous vous remercions à l'avance pour votre participation !

Tournage vidéo Candidats recherchés

Nous sommes à la recherche de membres du personnel enseignant et de soutien pour un tournage vidéo en lien avec la campagne sur les climats de travail.

Intéressés ? Inscrivez-vous et parlez-en à une ou à un collègue !

Pour plus de détails et pour nous signifier votre intérêt, écrivez-nous à : mmessier@syndicatdechamplain.com

Merci à l'avance pour votre collaboration !

Notre réponse au livre du ministre Proulx... !

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, a profité de la période des Fêtes pour rédiger « d'un trait », nous dit-il, un petit livre de 136 pages intitulé *Un Québec libre est un Québec qui sait LIRE et ÉCRIRE* (Septentrion). Pour une raison inexpliquée – mais qui n'a rien à voir avec la tenue prochaine d'élections, nous assure-t-il (sic !) – le ministre n'a pu résister, entre la dinde et la tourtière, à ce qui « était devenu pour [lui] une impérieuse nécessité » : exposer sa « vision » de l'éducation.

Au Syndicat de Champlain, nous n'avons jamais refusé les propositions de « conversations franches et ouvertes » avec le ministre. Ainsi, lors de sa consultation pour la Politique de la réussite éducative, nous avons exposé, nous aussi, notre vision de l'éducation. Et, sur certains points, nos « visions » respectives se rejoignent.

Ainsi, nous sommes d'accord avec le ministre sur le fait que « la période la plus déterminante de la vie d'une personne est bien la petite enfance ». C'est pourquoi nous revendiquons la présence de classes de maternelle 4 ans en milieux défavorisés, tout en élargissant leur accès au plus grand nombre.

Nous partageons également la même philosophie sur l'importance de la culture générale. Nous en avons une conception si large et pratique qu'elle nous a amenés à revendiquer d'axer la formation professionnelle sur l'apprentissage d'un métier et non sur les besoins pointus et du moment de l'entreprise.

Par contre, sur la question du financement des écoles privées, nous sommes en total désaccord avec le ministre et nous lui recommandons de RELIRE avec attention le Rapport du Conseil supérieur de l'éducation. Avec un peu d'ouverture d'esprit et quelques notions de mathématiques, il réalisera que cette situation est, en grande partie, responsable de la présence de 20 % d'élèves HDAA et du taux scandaleux de décrochage scolaire, un phénomène majeur absent totalement de sa réflexion.

Notre désaccord est connu aussi sur la création d'un ordre professionnel, pour des raisons maintes fois exprimées, mais nous sommes prêts à considérer la possibilité de la création d'un Institut national voué à la mise en valeur et au transfert de connaissances, ainsi qu'au développement des expertises et des meilleures pratiques, en respectant l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants.

À propos de la valorisation de la profession enseignante, il est clair que nous ne nous contenterons pas de l'Ordre de l'excellence en éducation, une nouvelle décoration dont le ministre vante la création dans sa plaquette, même « si elle s'inspire des Palmes académiques françaises créées en 1808 » par son héros, Napoléon 1^{er}.

Il aurait été plus à propos que le ministre présente des solutions à la précarité au travail, qui touche 40 % des membres du personnel enseignant et une majorité du personnel de soutien.

Une autre façon de revaloriser la profession enseignante, ignorée par le ministre, est le rattrapage salarial du personnel enseignant, inférieur d'environ 10 000 \$ à la moyenne canadienne.

De façon plus générale, il aurait été intéressant que le ministre documente et commente les conséquences catastrophiques du milliard de dollars de compressions en éducation de son gouvernement au cours des dernières années et nous informe des correctifs qu'il compte apporter.

Compte tenu de ce qui précède, il s'avère que, contrairement aux vœux du ministre, des « conversations franches et ouvertes » ne peuvent se tenir sans la présence du Conseil du Trésor ! Comme le ministre, nous sommes pour « un Québec libre qui sait LIRE et ÉCRIRE », mais qui sait aussi COMPTER !

Pierre Dubuc, collaboration spéciale

